

À affranchir

Colloque *Jurimpratique* 22 avril 2009

Éditions Larcier  
Fond Jean-Pâques 4

1348 Louvain-la-Neuve



# colloque informations

## Date et heure

Mercredi 22 avril 2009  
De 14h00 à 18h15

## Lieu et plan

Auditoire Montesquieu 10  
UCL  
rue Montesquieu 32  
1348 Louvain-la-Neuve

## Frais d'inscription

150,00 €  
Les frais d'inscription comprennent  
1 an d'abonnement gratuit à *Jurimpratique*  
et la pause café.

## Renseignements

Marylou Swaelens-Rolot  
Éditions Larcier  
+32 (0)10/48 26 19  
jurimpratique@larcier.be

## Formation permanente

OBFG (demande en cours)  
IPI (demande en cours)  
Chambre nationale (demande en cours)



jurim  
pratique

REVUE PRATIQUE DE L'IMMOBILIER

# Patrimoine immobilier et société : de la création à l'extinction de la personne morale

Colloque  
22 avril 2009

Sous la coordination de  
Pierre-Yves Erneux



Invitation colloque

## Patrimoine immobilier et société : de la création à l'extinction de la personne morale

Organiser une après-midi d'étude sur un idiome aussi vague que celui de « société immobilière » est une entreprise audacieuse.

Cette notion renvoie en effet davantage à une réalité sociologique qu'à un concept juridique. Elle englobe pour l'essentiel des sociétés à vocation patrimoniale, constituées tantôt dans une optique de conservation, tantôt dans une logique de production de richesses, et des sociétés professionnelles dépourvues de toute vocation patrimoniale et dont l'objet est d'effectuer, pour le compte de tiers, de l'intermédiation commerciale de biens immobiliers.

L'expression ne se confond pas non plus avec une forme juridique particulière (s.a., s.c.a., s.p.r.l., s.c.r.l., etc). Nombre de sociétés patrimoniales sont devenues anachroniques car constituées à une époque où les règles du jeu étaient différentes (essentiellement, les années 1970 et 1980). Elles ont, pour l'essentiel, grillé les cartouches des amortissements immobiliers, devenus d'ailleurs de moins en moins efficaces, même avec l'inflation raisonnable de la Belgique. Il n'est donc pas étonnant que l'on assiste, depuis quelques années déjà, à l'émergence d'un véritable marché de sociétés immobilières à vocation patrimoniale.

Si l'on additionne les questions soulevées par ce marché à celles des sociétés immobilières en pleine activité, on mesure rapidement l'importance quantitative des questions juridiques, souvent spéciales, engendrées par toutes ces sociétés immobilières.

L'évidence avec laquelle ce phénomène occupe une partie de la scène économique a, une fois encore, amené le Comité de rédaction de la revue *Jurimpratique*, à faire le grand écart pour aborder avec un œil critique les multiples questions juridiques qu'il suscite.

- 14h00 ▶ **Accueil et mot de bienvenue**  
Françoise BALON, *Avocate, Rédactrice en chef de la revue Jurimpratique*
- 14h10 ▶ **Présentation du colloque**  
Pierre-Yves ERNEUX, *Notaire, Secrétaire de rédaction de la revue Jurimpratique*
- 14h30 ▶ 15h00  
**Les immeubles en sociétés – Risques de requalification ou de simulation en droits d'enregistrement**  
André CULOT, *Conseil fiscal, Senior counsel PricewaterhouseCoppers, Chargé de conférence au Mastère en gestion fiscale de la Solvay Brussels School*
- 15h00 ▶ 15h30  
**Droits de succession**  
« **La société immobilière, instrument de programmation successorale – Questions particulières** »  
Christophe LENOIR, *Avocat au barreau de Namur, Chargé d'enseignement aux FUCAM*
- 15h30 ▶ 16h00  
**Le régime fiscal des plus-values dans les sociétés immobilières**  
Marc MARLIÈRE, *Avocat au Barreau de Bruxelles, « Cabinet Marlière & Magremanne », association Xirius, Professeur à l'École Supérieure des Sciences Fiscales (ESSF-ICHEC), Professeur à l'ICHEC-Entreprises*
- 16h00 ▶ 16h30  
**Pause café**
- 16h30 ▶ 17h15  
**Attribution des revenus dans les sociétés immobilières : intérêt et mécanismes de démembrement Régime fiscal des cessions de titres**  
Sophie VANHAELST, *Avocat au barreau de Bruxelles, « cabinet Philippe & Partners », Chargée de conférence au Master en gestion fiscale de la Solvay Business Scholl*
- 17h15 ▶ 17h45  
**La cession de titres de sociétés immobilières : aspects environnementaux**  
Rudy DUPONT, *Avocat, Baker & McKenzie*
- 17h45 ▶ 18h15  
**Conséquences d'une restructuration d'entreprise sur les baux et contrats assimilés**  
Andre LOMBART et Pierre Axel CHABOT, *Avocats au barreau de Bruxelles CMS DeBacker*
- 18h15 ▶ **Clôture**  
Françoise BALON, *Avocate, Rédactrice en chef de la revue Jurimpratique*

**INSCRIPTION**

**À retourner avant le 15 avril 2009**

## Colloque *Jurimpratique* : Patrimoine immobilier et société : de la création à l'extinction de la personne morale

Fax : +32 (0)10/48 27 50 • Téléphone : +32 (0)10/48 26 19 • E-mail : [jurimpratique@larcier.be](mailto:jurimpratique@larcier.be)

Courrier postal : Éditions Larcier – Fond Jean-Pâques 4 – 1348 Louvain-la-Neuve

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Qualité/Fonction \_\_\_\_\_

Adresse de facturation \_\_\_\_\_

Société ou organisation \_\_\_\_\_

Rue et n° \_\_\_\_\_

N° de TVA \_\_\_\_\_

CP - Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

Je m'inscris au colloque et je bénéficie d'un an d'abonnement gratuit à la revue *Jurimpratique* : 150,00 €.

Je souscris à un an d'abonnement à la revue *Jurimpratique* et je bénéficie d'une remise de 30 % sur le prix en vigueur : 175,00\* € au lieu de 250,00 €. \* Offre valable jusqu'au 30 avril 2009. Prix pour un an d'abonnement. Abonné individuel uniquement.

L'inscription n'est pas effective avec le paiement seul. Il est nécessaire de nous faire parvenir un formulaire d'inscription. Le nombre de places étant limité, les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du paiement. Le paiement se fera après réception de la facture.

Montant à verser sur le compte de De Boeck Services n° 250-0102310-60 – IBAN BE73 2500 1023 1060 – BIC GEBABEBB avec la mention : Colloque *Jurimpratique* du 22 avril 2009 (nom et prénom du participant)

Date et signature